

Bulletin municipal

D 17

CURTIL
s/s BUFFIÈRES



2005

Le mot du Maire



En 2004 la vie municipale à Curtil a été bien remplie : modification au sein du Conseil Municipal, élections cantonale et régionale, enquête publique concernant le traitement de déjections porcines partiellement sur la commune, création de fossés en bordure des chemins, assainissement collectif du Village, travaux dans le bâtiment communal avec déménagement de la Mairie et fresque murale au lavoir.

Quels projets pour 2005 ?

En principe l'année à venir devrait être moins dense, le budget communal n'étant pas élastique... ! Outre le fonctionnement communal indispensable, il sera nécessaire de poursuivre les travaux d'assainissement au Murot, ainsi Curtil aura terminé l'ensemble de son assainissement collectif. Les travaux d'aménagement du bâtiment communal, quant à eux, seront en phase d'achèvement au début de l'année. Enfin le dossier important, mais pas nouveau, sur lequel la municipalité devra se pencher durant les prochains mois est l'aménagement des chemins de randonnées dans le cadre de plan département des itinéraires pédestres de randonnées (PDIPR). Curtil est engagé dans cette action par l'intermédiaire de l'intercommunalité et devra mettre en place un balisage permettant le raccordement aux itinéraires des communes voisines.

Le dynamisme du village vient pour beaucoup de l'implication des habitants. Au nom de la Municipalité je remercie les résidents de Curtil qui participent activement aux diverses manifestations publiques, ainsi que celles et ceux qui concourent à l'embellissement de la commune, notamment par le fleurissement individuel ou en contribuant à l'entretien des plantations communales, et sans oublier l'élan de chacun pour les décorations et les illuminations de fin d'année.

J'adresse un grand merci à l'ensemble des Conseillères et Conseillers Municipaux qui, dénués de tout intérêt personnel, oeuvrent pour le bien de la vie collective (*surveillance du patrimoine, des chemins, de la lagune, participation au déneigement, vie associative, etc...*).

Enfin, je porte une reconnaissance particulière à Françoise Olislaeger, Daniel Dutrion et Michel Mazille dont les investissements personnels ont permis la réussite des travaux importants durant 2004 (*chemins, assainissement et bâtiment communal*).

Que vous soyez habitants permanents ou résidents occasionnels du village, au seuil de la nouvelle année, je formule pour chacun de vous des vœux de bonne année.

Je souhaite que 2005 apporte bonheur et santé à tous.

Bernard Durupt

Gestion municipale

Maire : Mr Bernard DURUPT (Le village)

1^{ère} Adjointe : Mme Françoise OLISLAEGER (Les Noisetiers)

2nd Adjoint : Mr Daniel DUTRION (Les Jandots)

Conseillers Municipaux :



Mr Michel BOUCHOT (Le Murot),
Mr Michel MAZILLE (Les Jandots),
Mr Gilles MICHEL (Champ de la Croix),
Mme Colette MIESZACK (Les Branles),
Mr Serge VARVIER (Le village),
Mr Auguste VINCENDEAU (Les Jandots)

Commissions communales :

Commission voirie assainissement :

Mr Michel Bouchot, Mr Bernard Durupt, Mr Daniel Dutrion, Mr Michel Mazille,
Mr Auguste. Vincendeau.

Commission bâtiments :

Mr Daniel Dutrion, Mr Gilles Michel, Mme Françoise Olislaeger, Mr Serge Varvier.

Commission fleurissement et festivités :

Mr Bernard Durupt, Mr Daniel Dutrion, Mr Gilles Michel, Mme Colette Mieszack, Mme
Françoise Olislaeger, Mr Serge Varvier, Mr Auguste. Vincendeau + habitants

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :

Mr Bernard Durupt, *Maire*

Conseillers Municipaux :

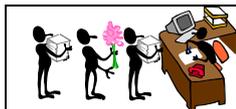
Mr Michel Mazille
Mr Gilles Michel
Mme Colette Mieszack
Mr Auguste Vincendeau

Personnes désignées :

Mme Alida Baas
Mr Dominique Olislaeger
Mme Yvette Prost
Mme Jeannette Robin

Secrétariat De Mairie

Secrétaire de Mairie : Mme Valérie BERGER



Mercredi : 9 h. à 12 h.
Vendredi : 14 h. à 17 h.

Tél./Fax : 03.85.50.26.66

Commune.curtil@wanadoo.fr

Permanences Maire et Adjointes :

Sur rendez-vous aux heures d'ouverture de la Mairie

Réglementations diverses

Déchets et remblai communal :



Bacs à ordures ménagères : déchets ménagers contenus dans des sacs. Les autres déchets (végétaux, gravas, cartons, pièces mécaniques, petit électroménager, etc...) ne peuvent y être admis.

Conteneurs de tri (emballages ménagers, cartons, papiers et verre) : doivent être utilisés à bon escient et avec le maximum de propreté.



Remblai Communal : est à l'exclusive disposition des habitants de la commune.

L'usage par des personnes ou entreprises agissant sur la commune est soumis à autorisation municipale. Ne sont admis au remblai que les produits de démolition inertes (*le plâtre n'est pas un déchet inerte*) et, tolérés, les déchets végétaux.

Brûlage des déchets :



Le Règlement Sanitaire Départemental tolère à plus de 50 mètres des habitations sans entraîner danger, gêne et insalubrité pour le voisinage le brûlage du bois de débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres. **Le brûlage d'emballages (cartons, plastiques, polystyrène, etc.) et herbes est formellement interdit ainsi que l'adjonction de produits (huile de vidange, gas-oil, pneus).**

Bruits de bricolage ou de jardinage :



L'arrêté préfectoral du 30 juillet 2001 autorise le bruit :

- Les jours ouvrables de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h.
- Les samedis de 9 h. à 12 h. et de 15 h. à 19 h.
- Les dimanches et jours fériés de 10 h. à 12 h.



Plantations, visibilité et écoulement des eaux en bordure des chemins :



Les propriétaires ou le exploitants riverains sont dans l'obligation de couper les branches et racines des arbres qui avancent sur les chemins ou voies communales. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins.

De même les riverains sont tenus de supporter les servitudes de visibilité à proximité d'une intersection avec une voie communale.

Les riverains propriétaires ou exploitants sont responsables de l'entretien de l'aqueduc permettant de franchir le fossé pour accéder à la propriété.

Démarches d'urbanisme :



Permis de construire : constructions nouvelles ou modifications qui changent la destination de l'existant ou créant une surface supplémentaire de plus de 20m²

Déclaration de travaux : modification de l'extérieur ou construction créant une surface inférieure à 20m² (abris de jardin, piscine, etc...)

Permission de voirie : travaux à exécuter en bordure de voirie (branchements à l'égout, ouvertures de tranchées, poses d'échafaudages, etc...)

Avant tout travaux, se renseigner en mairie

Travaux communaux

Mairie et ancienne école



L'absence de sanitaires et d'eau courante ne permettait plus l'utilisation décente et réglementaire des locaux publics de la commune, des équipements nouveaux s'imposaient.

L'obtention de subventions du Conseil Général et de l'Etat additionnées aux possibilités budgétaires issues d'une bonne gestion municipale antérieure a permis l'aménagement du bâtiment communal.

Dans l'ancienne seconde salle de classe deux WC ont été créés (*dont un accessible aux personnes handicapées*), ainsi qu'un office facilitant le réchauffage ponctuel de préparations alimentaires et la vaisselle pour l'accueil occasionnel d'un groupe de personnes.

La surface restante de la salle de classe bien éclairée avec ouverture d'une porte sur la dépendance annexe a permis de découvrir, au fil des travaux, un emplacement spacieux et fonctionnel qui pourrait recevoir la Mairie au-delà de la simple durée des travaux. Le Conseil Municipal du 14 décembre 2004 a validé le déplacement définitif de la Mairie.

Une porte est percée entre la première classe aménagée en salle de réunion et la Mairie d'origine permettant ainsi la communication entre les 2 salles pour une utilisation rationnelle des locaux.

L'ensemble du rez de chaussée du bâtiment communal est doté de fenêtres double vitrage, les plafonds reçoivent un isolant thermique et phonique. Le chauffage de ce niveau est électrique avec une fonction hors gel et une programmation de mise en route par pièce.

A partir de 2005, Curtil peut offrir à ses habitants et à ses associations un accueil public confortable et de qualité. De même, la commune pourra recevoir honorablement des réunions de groupements auxquels elle appartient (*intercommunalité, syndicats divers, etc....*)

Chemins

En 2004, un effort particulier a été fait sur l'entretien du chemin en direction de Buffières au départ du Murot permettant de rejoindre le Gordet avec installation dans la descente de traverses (ou glissières) perpendiculaires à l'axe de circulation afin de canaliser l'eau vers les fossés.

Un aménagement identique a été réalisé sur le chemin de Trivy à Buffières, sur la partie au départ de la Feuilleraie jusqu'à l'entrée du bois de Laurendon. Des fossés ont été créés sur la partie finissante du chemin de Curtil à Trivy (chemin en prolongement d'en Cogniaux)

D'une manière générale, les chemins communaux avec leurs fossés font l'objet d'un suivi régulier avec interventions ponctuelles pratiquées en concertation avec la commission voirie.





Assainissement



La tranche principale du Village a été réalisée fin 2004. A ce jour, les $\frac{3}{4}$ des raccordements possibles sur le réseau communal sont effectués. 2005 devrait permettre de connecter les Jandots, ainsi l'assainissement collectif de Curtil sera terminé.

Conformément à la réglementation, les communes doivent prendre en charge, avant le 31 décembre 2005, les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif.

Ce délai ne vise que l'organisation du contrôle de l'assainissement non collectif, l'installation et le maintien en bon état de fonctionnement des installations incombent aux particuliers. Pour la réhabilitation de leur dispositif, les particuliers peuvent bénéficier des aides de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), s'ils remplissent les conditions d'attribution.



Florisement

<p>Chaque année les fleurs envahissent la commune, aux alentours de la Mairie, de l'église et du lavoir et même ailleurs, chercher bien, n'hésitez pas à venir les voir, les planter, les désherber, les arroser</p>	<p style="text-align: center;">  <i>recherche arroseurs et arroseuses intervention uniquement les jours de beau temps, concept entièrement naturel envisageable sur plusieurs mois, pas de concurrence eau garantie pure source. Si affinité s'adresser aux conseillers municipaux. Rendez-vous le soir devant le lavoir</i> </p>	<p>L'arrosage automatique mis en place en dessous du mur du cimetière fonctionne très bien en « théorie », mais les plantes ont encore soif, l'arrosoir reste le complément indispensable</p>
--	--	---

Cimetière et Lavoir

Depuis 2 ans, l'entretien du cimetière est confié à une entreprise paysagère, aujourd'hui aucune raison objective ne semble remettre en cause ce choix municipal

L'été 2004 a vu les talents d'une artiste locale, assistée de deux jeunes filles, embellir le mur du lavoir. De nombreuses personnes de passage ou touristes s'arrêtent pour admirer l'œuvre, puis tout naturellement, c'est l'ensemble lavoir, cimetière et église qu'ils contemplent, il paraît nécessaire que la Commune attache un intérêt particulier à ce coin du village

C.C.A.S.

(Centre Communal d'Action Sociale)

Du fait de la population peu nombreuse et de la « solidarité culturelle naturelle », valeur de la ruralité, le CCAS est peu sollicité. Cependant, cela n'exclut pas qu'il vienne en aide à une personne ou à une famille de la commune qui en fait la demande directement ou par l'intermédiaire d'un tiers.

Toute sollicitation du CCAS, recevable ou non est étudiée et réalisée dans le respect de la confidentialité la plus absolue.



En 2004, le CCAS de Curtil a organisé un repas pour les anciens de la Commune.



Vie associative



La commune compte trois associations très actives : la **Société de chasse**, le **Club St Genest** et **Curtil fêtes et loisirs**, cette dernière faisant office de Comité des fêtes.

Par ailleurs, l'**AAPA** (Association Aide aux Personnes Agées du clunisois) dont le siège est à Cluny à la Résidence Bénéthin, est bien présente sur la commune par ses activités.

De plus, la Commune attribue quelques subventions à des associations reconnues pour un intérêt humanitaire (*Croix Rouge*), culturel ou pédagogique, voire sportif (*en juin 2004, Curtil contribua financièrement au tour de Saône et Loire cycliste lors du passage de la course sur la commune*).

AAPA (Association Aide aux Personnes Agées du Clunisois)



L'AAPA offre des services d'aide permettant le maintien à domicile les personnes âgées qui en font la demande. En 2004, six personnes de Curtil ont bénéficié des services de l'APAA.

Afin de tenir ses engagements auprès des personnes desservies, l'association recherche un salarié à temps partiel pour assurer les absences et surcharges des intervenants réguliers..

L'AAPA est relayée sur la commune par la Mairie, représentée par Françoise Olislaeger.

Chasse



Saison 2004 – 2005 :

La société de chasse de Curtil est forte de sept sociétaires, cinq cartes annuelles et une carte résidence.

Deux anciens chasseurs sont revenus à la société : Michel Mazille et Serge Varvier, deux cartes annuelles ont été prises : François Laffay (Mâcon) et Patrick Prost (Trambly).

La société ne dispose plus que de huit bracelets, deux ont été supprimés. A ce jour, sept sont abattus, je pense que l'on fera le dernier malgré une faible participation des chasseurs aux battues. Un sanglier a été tué par l'adresse d'un bon chasseur, Pascal Leblanc, aidé de la société de Buffières, un autre a été manqué.....



Comme partout ailleurs, le petit gibier (faisans, perdrix, lapins de garenne, etc..) se fait de plus en plus rare, la société doit procéder à des lâchés



Bernard Mazille

Club St Genest



Comme tous les ans, à l'arrivée de la bûche de Noël, l'heure est au bilan. L'année 2004 s'est bien passée, non seulement par le bon déroulement des réunions, mais aussi par nos habituels rendez-vous et manifestations diverses qui se déroulent dans une ambiance propice à la communication, à la complicité, aux instants de bonheur tout simplement.

En mai, nous nous sommes tous réunis au restaurant Dompierrois où Guillaume nous a concocté un bon repas.

En juillet, a eu lieu le tirage de la tombola, ainsi que le repas « grenouilles »  dégusté à Cenves.

Le mois suivant, associés à la municipalité, nous avons offert un vin d'honneur à toute la commune de Curtil.

Nous avons fêté les 80 ans de Mesdames Peroussat et Bron et de Monsieur Robin, ainsi que les 70 ans de Madame Robin et de moi-même.

Le club a offert une plante aux dames et une bonne bouteille à monsieur Robin.



Nous regrettons que la choucroute ne se soit pas réalisée du fait de la réfection de la salle, ce n'est que partie remise.

Nous commencerons cette nouvelle année 2005 avec la traditionnelle galette des rois. A tous les lecteurs du bulletin, j'adresse mes meilleurs vœux.

Colette Mieszack



Randonnée pédestre :

Depuis 3 ans, le comité des fêtes organise **chaque 1^{er} mai** la randonnée pédestre des fours à pain. Après 2 ans de circuits à l'ouest de la commune en passant par Sivignon et Trivy, 2004 a ouvert de nouveaux circuits au nord-est par Bergesserin et Buffières. En 2005, les circuits de l'année dernière seront une nouvelle fois pratiqués.

Chacun est vivement invité à participer au succès de cette manifestation (*qui reçoit selon les caprices atmosphériques du jour entre 50 et 300 participants*) soit en présentant son four (*s'il en possède un*), soit en contribuant à l'organisation de la randonnée ou simplement en randonnant.



Concert

Un dimanche de juin, en fin de journée, un concert de musique et/ou de chants du répertoire classique est donné à l'église. 2004 a vu la production de l'ensemble chorale « Aquarelle » de Trambly.

Pour 2005, des contacts sont en cours auprès de chœurs régionaux. La date de l'audition ainsi que les noms des artistes seront communiqués par la publicité, surveillez les  affichages.



Festival de l'humour

Chaque dimanche précédent le 15 août, a lieu la fête du village. Exceptionnellement, en 2005, en raison du cumul festif avec le 15 août, la fête n'aura pas lieu de 14 mais sera avancée d'une semaine, soit **le 7 août**. Depuis 2 ans, l'animation de la fête repose sur le « festival de l'humour », ouvert à tout artiste qui désire montrer ses talents pourvu qu'il ne soit pas professionnel. Alors, si vous avez un penchant pour l'humour et envie de le dire, inscrivez – vous vite auprès des organisateurs.

Et sans rigoler, vous pouvez rejoindre le comité pour les préparatifs de cette journée car il a besoin de gens sérieux et impliqués pour que les autres s'amuse.



Lavoir de Noël

Le Comité des fêtes réalise les décorations communales de fin d'année, c'est ainsi que le lavoir public accueille une représentation de la nativité chrétienne. Afin de faire voyager les admirateurs, le Comité choisit de représenter une contrée du monde (*décor et tenues vestimentaires des personnages appropriés*), en 2004, le lavoir se mua en un coin du désert,

où nous conduira  en 2005 ?

Etat civil 2004



le 2 août : **Clara MICHEL** née à Macon

Fille de Mireille VEILLAS et de Gilles MICHEL - Le Champ de la Croix -



19 juin : **Aurora ARAUJO DE JESUS** et **Serge VARVIER** - Le Village -

2 juillet : **Clotilde AUBERGER** et **Denis REYMONDON** - Le Moulin-



Monsieur **Jean GRANDJEAN**, né en 1916, non résident de la commune, mais ayant des attaches à Curtil, a été inhumé au cimetière communal.

Enigme historique

Pourquoi St-Genêt est-il représenté avec un instrument de musique à l'église ?

L'église paroissiale de Curtil possède une statue de Saint-Genêt (*orthographié Saint Genêt sur le socle de la statue*) représentant un saint avec un instrument de musique, vraisemblablement une viole (15^e ou 16^e siècle).

Selon les historiens religieux, il existerait quatre Saint Genès (ou Geniès ou Genêt) ; un évêque de Clermont fêté le 3 juin, un archevêque de Lyon fêté le 3 novembre, les deux autres sont honorés le 25 août, l'un martyrisé à Rome était un comédien païen touché par la grâce lors d'une représentation du baptême des chrétiens, l'autre était un greffier d'Arles qui refusa d'enregistrer les édits de persécution des chrétiens. Il n'y a rien là qui se rapporte à la musique.

Cependant, Eliazar Genêt, dit *Carpentras* en raison de sa naissance en cette ville vers 1475 et mort en Avignon en 1548, était prêtre, maître de la chapelle pontificale des papes Léon X, Adrien VI et Clément VII. Il a composé des œuvres musicales religieuses publiées en 1532, mais cet ecclésiastique ne fut jamais béatifié.

Il serait intéressant de connaître la date de cette statue, car l'auteur pourrait avoir mélangé le Saint-Genêt martyr à Rome avec le musicien, ce qui expliquerait la présence d'un instrument de musique.

Alors, la statue de St-Genêt a-t-elle été réalisée avant, durant ou après l'existence de ce monsieur Eliazar Genêt ?

Qui s'en souvient ? Si vous le savez, communiquez votre réponse en mairie.